

Enquête sur les stages avant le début de l'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve

Rapport d'évaluation 2023

Contenu

1.	Introduction.....	2
1.1	Les principaux résultats	2
1.2	Méthodologie	2
2.	Conclusion de SAVOIRSOCIAL.....	4
3.	Résultats de l'enquête sur l'entrée dans la formation professionnelle initiale	5
3.1	Entrée directe	5
3.2	Entrée indirecte	6
3.2.1.	Stage	7
3.2.2.	Domaine et durée des stages.....	9
3.2.3.	Motifs des stages	10
3.2.4.	Rémunération des stages	11
4.	Informations générales sur l'enquête	12
4.1	Répartition régionale	12
4.2	Réglementation et recommandations cantonales	12
4.3	Sexe.....	13
4.4	Orientation	14
4.5	Variante de formation et modèle	14
4.6	Âge	14

1. Introduction

Pour la cinquième fois, SAVOIRSOCIAL a réalisé un monitoring pour déterminer l'activité des assistant-es socio-éducatif-ves (ASE) durant la dernière année avant le début de leur apprentissage. Il s'agit concrètement de savoir combien d'apprenti-es ont effectué un stage de longue durée avant d'entamer leur formation professionnelle initiale. À l'instar de toutes les formations CFC, un apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve peut débuter directement après la scolarité obligatoire. Il dure généralement trois ans et est proposé dans les orientations « Personnes en situation de handicap », « Personnes âgées » et « Enfants », ainsi que dans une variante généraliste. Les stages indépendants de la formation restent malheureusement une pratique très courante dans le domaine social. Le monitoring doit contribuer à prendre des mesures pour éliminer cette difficulté d'accès à la formation d'assistant-e socio-éducatif-ve.

1.1 Les principaux résultats

- En 2023, 3'115 personnes ont participé à l'enquête, ce qui représente 73% de l'ensemble des apprenti-es de première année¹. 80.7% (2513 personnes) des répondant-es sont de sexe féminin, 18.4 % (574) de sexe masculin et près de 1% ont coché la catégorie des divers (voir chapitre 4).
- 30% (944) des répondant-es ont commencé leur apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve directement après la scolarité obligatoire, 70% (2171) indirectement (voir chapitre 3.1 et 3.2).
- Sur les 3115 participant-es à l'enquête, 36.6% ont effectué un stage de longue durée avant de commencer leur apprentissage (contre 40.9% l'année précédente), dont 79.2% dans l'entreprise dans laquelle ils et elles font l'apprentissage (voir chapitre 3.2).
- Sur les 2171 apprenti-es qui sont entré-es indirectement² en apprentissage, 52.6% (1141 personnes) ont effectué au moins un stage de longue durée. Ce pourcentage s'élevait à 54.6% l'année précédente (voir chapitre 3.2).
- Par rapport à l'ensemble des participant-es à l'enquête, 35.6% des Suisses alémaniques et 40.1% des Suisses romand-es ont indiqué avoir effectué au moins un stage de longue durée (voir chapitre 3.2.1).
- Dans les orientations « Enfants » et « Personnes en situation de handicap », la plupart des stages ont duré au moins douze mois, alors que dans l'orientation « Personnes âgées », les engagements sont généralement de trois mois maximum (voir chapitre 3.2.2).
- 61% des ancien-nes stagiaires (714) ont indiqué que l'accomplissement d'un stage était exigé par l'entreprise (voir chapitre 3.2.3).
- 45.3% (476) des ancien-nes stagiaires gagnaient entre 601 et 800 francs par mois (voir chapitre 3.2.4).

1.2 Méthodologie

Les apprenti-es ont été invité-es par l'école professionnelle, dans quelques cas lors des cours interentreprises, à participer à l'enquête en ligne³. Celle-ci a été réalisée d'août à décembre 2023 auprès de l'ensemble des apprenti-es de première année, quelle que soit la variante de formation suivie (formation initiale de trois ans, formation raccourcie, formation selon l'art. 32, etc.). L'attention est toutefois portée prioritairement sur la formation en trois ans, parce qu'elle peut être suivie directement après la scolarité obligatoire.

Cette manière de procéder ne permet toutefois de recenser que les personnes qui

¹ L'OFS ne publie le nombre des contrats d'apprentissage pour 2023 qu'à fin avril 2024. Le taux de participation jusqu'à cette date est donc une estimation (voir paragraphe 4).

² Les personnes qui sont entrées indirectement en apprentissage d'ASE ont par exemple suivi une 10^e année scolaire, un autre apprentissage ou un stage de longue durée.

³ Le Tessin n'a malheureusement pas participé à l'enquête cette année.

ont obtenu une place d'apprentissage après le stage de longue durée. Celles et ceux qui ont changé de champ professionnel après un stage et/ou une recherche d'apprentissage infructueuse n'apparaissent pas dans ce monitoring. Les chiffres concernant les personnes qui décident de ne pas faire d'apprentissage dans le domaine social parce qu'elles ne veulent ou ne peuvent pas faire de stage ne sont pas non plus collectés.

2. Conclusion : l'objectif est loin d'être atteint malgré une évolution positive

Le fait est que plus d'un-e apprenti-e ASE interrogé-e sur trois effectue toujours un stage, généralement d'une année, avant le début de la formation. Même si la proportion des ancien-nes stagiaires est à nouveau en recul, nous sommes encore loin de l'objectif visant à supprimer la difficulté d'accès à la formation initiale d'assistant-e socio-éducatif-ve que constituent les stages.

Pourquoi les stages non liés à la formation sont problématiques

Conformément à la loi, la formation professionnelle initiale donnant lieu à un certificat fédéral de capacité est conçue pour les jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire. Un détour par un stage a pour conséquence de retarder l'obtention d'un diplôme reconnu. S'ajoutent d'autres problématiques : le droit protège moins bien les jeunes stagiaires que les personnes au bénéfice d'un contrat d'apprentissage. Les stagiaires sont souvent insuffisamment encadré-es en entreprise et se retrouvent régulièrement face à des situations qui les dépassent. Au vu des bas salaires rémunérant les stages, les personnes adultes intéressées par la profession, en particulier, sont souvent contraintes de choisir une autre option pour des raisons financières. De ce fait, le potentiel de reconversion reste inexploité. Du point de vue de SAVOIRSOCIAL, le bas niveau des salaires est extrêmement problématique.

Pour ce qui est des stages, il convient également de prendre en considération la question du genre : on constate depuis un certain nombre d'années que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à effectuer (ou à devoir effectuer) un stage, et que leur salaire est plus bas.

Le monitoring tend à sous-estimer la problématique

De plus, la problématique est sous-estimée par les chiffres du monitoring :

- Le monitoring ne recense que les personnes ayant obtenu une place d'apprentissage après leur période de stage. Celles qui changent de domaine professionnel après un stage et une recherche infructueuse de place d'apprentissage, n'apparaissent dans aucune statistique.
- Le monitoring ne prend pas non plus en compte le nombre de celles et ceux qui renoncent à un apprentissage dans le domaine social parce qu'ils ou elles ne peuvent ou ne veulent pas faire un stage.

SAVOIRSOCIAL espère tirer de nouvelles conclusions des données dégagées par l'étude sur la [situation du personnel qualifié dans le domaine social](#) qui paraîtra fin 2024.

SAVOIRSOCIAL continuera de suivre ce dossier et organisera à nouveau un échange en 2025 entre les représentantes et représentants de la Confédération, des cantons⁴, des organisations cantonales et régionales du monde du travail, mais également des associations⁵ d'employés et d'employeurs de la branche. Par ailleurs, dans le processus d'orientation professionnelle, [nous sensibilisons](#) les parents et les jeunes à la situation juridique concernant les stages. Nous poursuivons l'objectif fixé dans [la déclaration commune de 2017](#) : aucun-e jeune sortant de l'école ne doit être obligé-e de faire un long stage avant de commencer son apprentissage d'ASE.

⁴ Les cantons de BL, BE, GR, LU, NE, OW, NW, SZ, TG, UR, ZG et VD ont pris des mesures dans ce sens.

⁵ Par exemple ARTISET, kibesuisse, pro enfance ou SSP, qui sont membres de SAVOIRSOCIAL.

3. Résultats de l'enquête sur l'entrée dans la formation professionnelle initiale

Ce chapitre détaille les résultats de l'enquête sur l'entrée dans la formation professionnelle initiale.

Les écoles de Suisse italienne n'ont pas pris part à l'enquête cette année, raison pour laquelle l'ensemble du rapport ne fait la distinction qu'entre Suisse alémanique et Suisse romande.

3.1 Entrée directe

30% (944) des répondant-es ont commencé leur apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve directement après la scolarité obligatoire, 70% (2171) indirectement. Le nombre d'entrées directes a donc à nouveau augmenté : en 2022, il n'était encore que de 25%.

Le monitoring des six dernières années montre une augmentation constante des apprenti-es qui ont commencé directement après l'école obligatoire (tableau ci-dessous). La valeur se rapproche peu à peu de la moyenne dans la formation professionnelle initiale : tous CFC confondus, 50% des apprenti-es commencent leur formation professionnelle directement après leur scolarité obligatoire.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entrée directe	318	459	582	571	619	944
Entrée indirecte	1768	1617	1972	2022	1849	2171
Total	2086	2076	2554	2593	2468	3115
Entrée directe (pourcentage)	15.2%	22.1%	22.8%	22%	25.1%	30.3%

La différence entre les sexes reste constante par rapport aux années précédentes : 26% des personnes interrogées qui se sont rangées dans la catégorie des hommes ont commencé directement leur formation initiale, contre 31% pour les personnes qui se sont identifiées en tant que femmes. Parmi les personnes s'identifiant dans la catégorie des divers, 32% sont entrés directement. Si l'on considère la différence entre les sexes dans chacune des orientations, le premier constat est que la proportion de femmes entrant directement se situe partout autour de 30%, alors que dans l'orientation « Personnes en situation de handicap », la proportion d'hommes dans ce cas est nettement inférieure (20%)⁶:

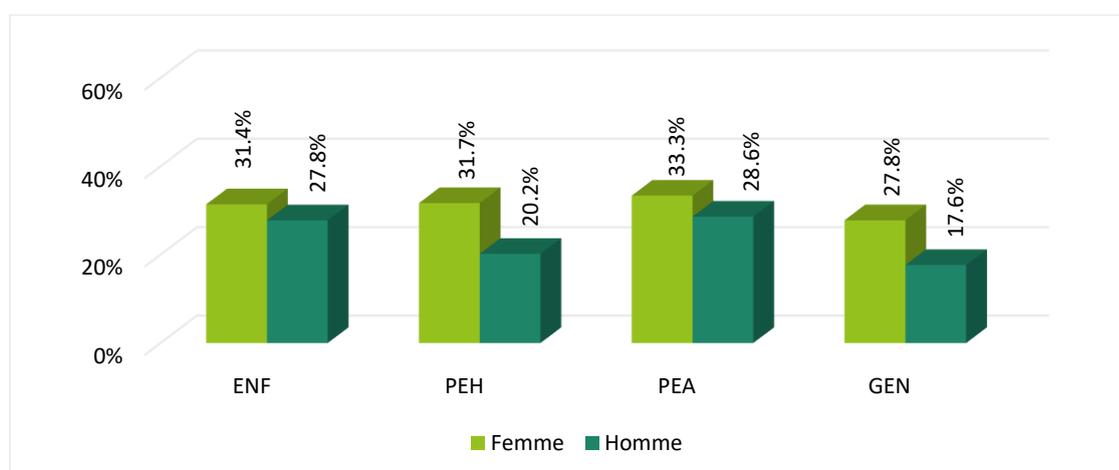


Illustration 1 : proportion de personnes ayant suivi directement la formation professionnelle initiale après la scolarité obligatoire, par orientation et par sexe (ENF = « Enfants », PEH = « Personnes en situation de handicap », PEA = « Personnes âgées », GEN = « Variante généraliste »)

⁶ Nous avons renoncé à prendre en compte la catégorie des divers en raison d'un échantillonnage insuffisant par orientation.

Pour toutes les orientations, une différence très marquée apparaît entre les **régions linguistiques** : la proportion d'entrées directes est partout clairement plus élevée en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

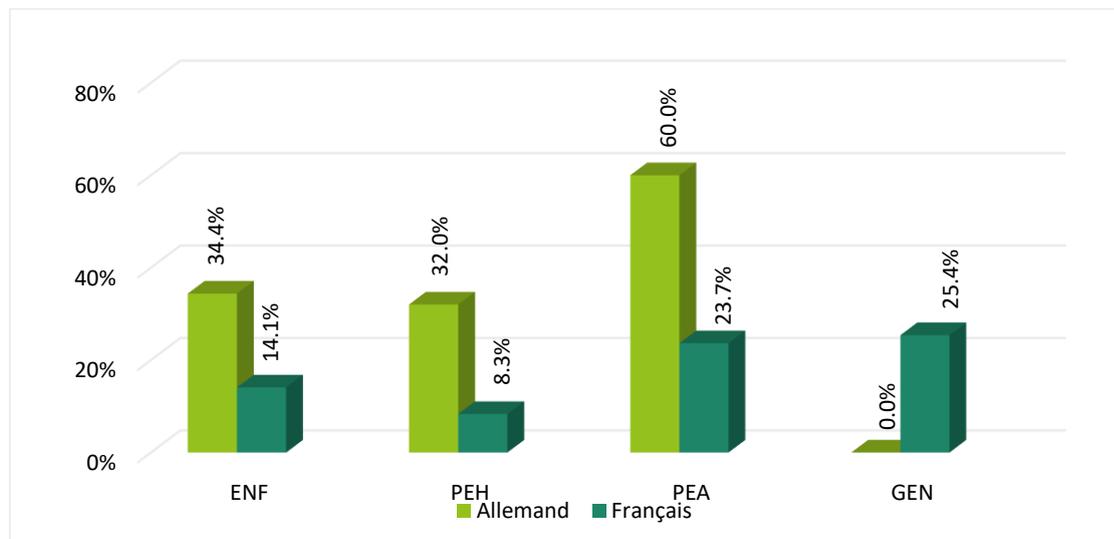


Illustration 2 : proportion de personnes ayant suivi directement la formation professionnelle initiale après la scolarité obligatoire, par orientation et par langue.

31.9% des apprenti-es qui suivent **la formation initiale de trois ans** (accessible directement à la fin de la scolarité obligatoire, selon la législation) y sont entré-es directement. Cela représente de nouveau une nette augmentation par rapport aux deux dernières années (2022 : 26% et 2021 : 23%). En comparaison des années précédentes, la proportion d'entrées directes a surtout augmenté dans l'orientation « Enfants ».

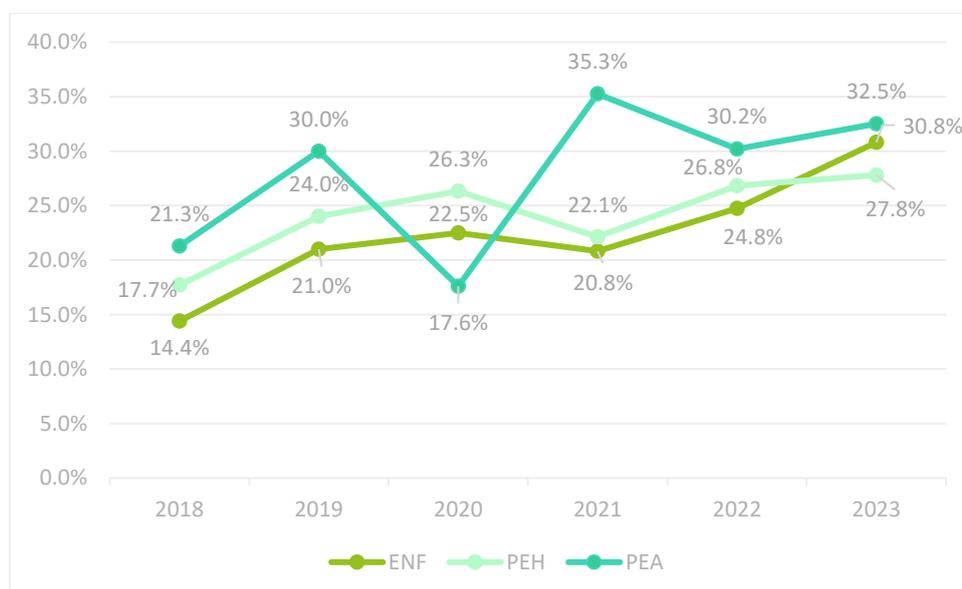


Illustration 3 : proportion de personnes ayant suivi directement la formation professionnelle initiale après la scolarité obligatoire, par orientation et par langue. La variante généraliste n'est pas représentée en raison de la petite taille de l'échantillon, qui varie fortement d'une année à l'autre.

3.2 Entrée indirecte

Qu'ont fait entre-temps les 2171 personnes interrogées qui n'ont pas commencé leur formation ASE directement après leur scolarité obligatoire ? Les réponses obtenues fournissent le tableau suivant : plus de la moitié ont effectué au moins

un stage (53%). Environ 23% d'entre elles ont suivi un autre apprentissage, 29% une 10^e année scolaire et 16% ont exercé un emploi, 6% ont participé à une année d'engagement social Juveso et 14% ont coché la case « autre » (séjour linguistique, p. ex.). Certain-es ont également suivi plusieurs de ces voies.

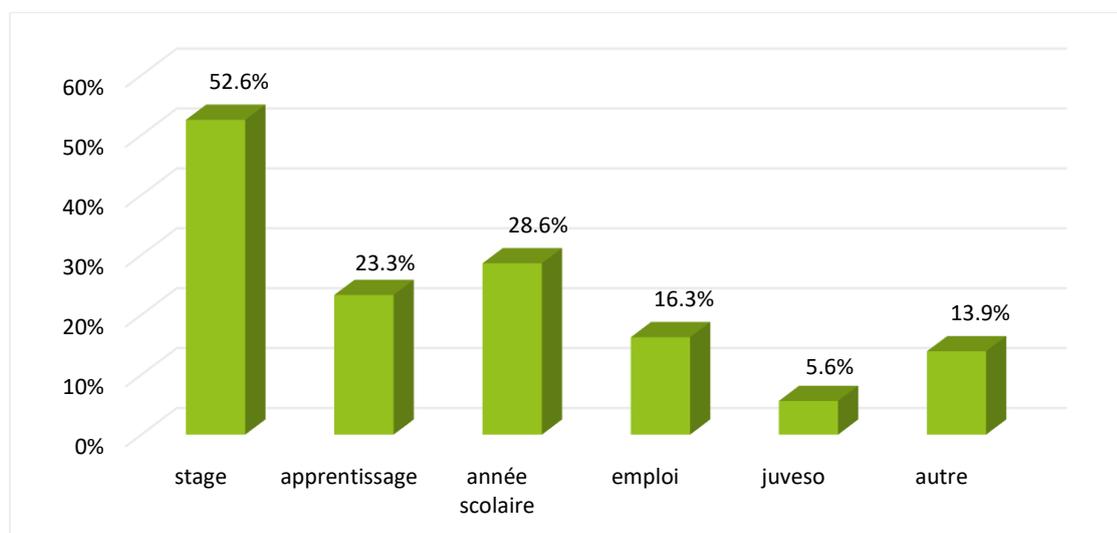


Illustration 4 : activités entre la fin de la scolarité obligatoire et le début de la formation professionnelle initiale (réponses multiples)

Dans le groupe des entrées indirectes, les personnes qui ont effectué au moins un stage sont une nouvelle fois moins nombreuses par rapport aux années passées. Leur part s'élève à près de 53%.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entrée indirecte (absolu)	1768	1617	1972	2022	1849	2171
Dont au moins un stage (absolu)	1068	973	1177	1170	1010	1141
Dont au moins un stage (pourcentage)	60.40%	60.20%	59.70%	57.90%	54.6%	52.6%

Comme la proportion d'entrées directes a augmenté et que, parallèlement, la part des ancien-nes stagiaires a diminué, la proportion des ancien-nes stagiaires mesurée en pourcentage de l'ensemble des personnes interrogées en 2023 a de nouveau fortement baissé et est désormais inférieure de 10% par rapport à il y a quatre ans.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de personnes interrogées (absolu)	2086	2076	2554	2593	2468	3115
Dont au moins un stage (absolu)	1068	973	1177	1170	1010	1141
Dont au moins un stage (pourcentage)	51.2%	46.9%	46.1%	45.1%	40.9%	36.6%

3.2.1. Stage

La situation en matière de stage avant le début de l'apprentissage varie selon la **région linguistique** : parmi les Suisses alémaniques interrogé-es qui sont entré-es **indirectement** dans la formation professionnelle initiale, 54.3% ont indiqué avoir effectué au moins un stage. Ce chiffre est de 48.1% pour les Romand-es. En incluant **toutes les personnes interrogé-es**, 35.6% des Suisses alémaniques resp. 40.1% des Suisses romand-es ont indiqué avoir effectué au moins un stage.

Si l'on observe les résultats **par sexe**, il apparaît clairement que les personnes qui se définissent comme femmes effectuent plus souvent un stage préalable que celles qui se situent dans la catégorie des hommes ou des divers. Au total, 84% des stages sont donc effectués par des femmes et 15% seulement par des hommes, et ce, en dépit du fait que les hommes, dans l'ensemble, entament plus rarement directement une formation professionnelle initiale que les femmes. Le pourcentage de femmes qui ne sont pas entrées directement et qui effectuent un stage préalable s'établit à 57%. Celui des hommes dans le même cas à 47%. Ce qui signifie, concernant les hommes, que les raisons de leur entrée différée est moins souvent liée à un stage.

En Suisse alémanique en particulier, la proportion d'ancien-nes stagiaires varie nettement selon l'**orientation**. Dans chacune des deux régions linguistiques, c'est dans l'orientation enfant que leur proportion est la plus élevée.

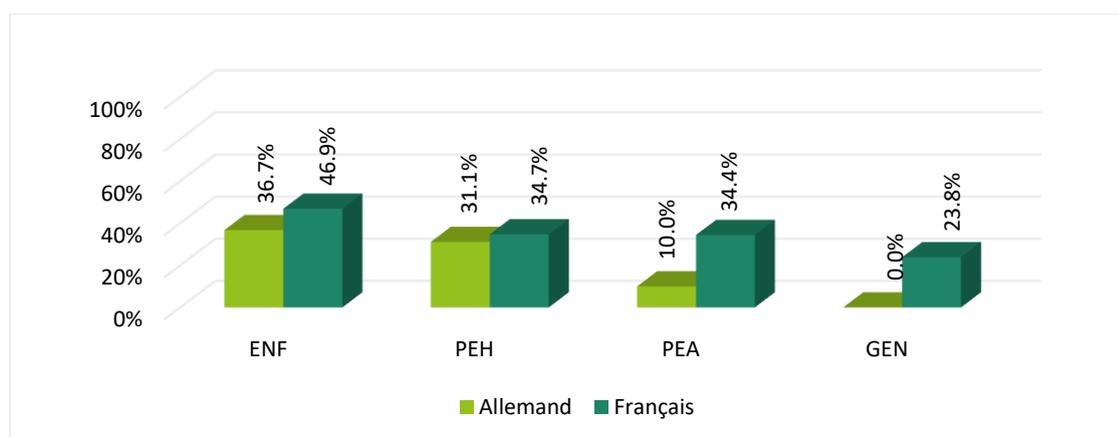


Illustration 5 : nombre de personnes interrogées ayant effectué un stage par orientation et par langue.

La **répartition par âge** des personnes ayant effectué un stage préalable correspond plus ou moins à celle de l'ensemble des personnes interrogées.

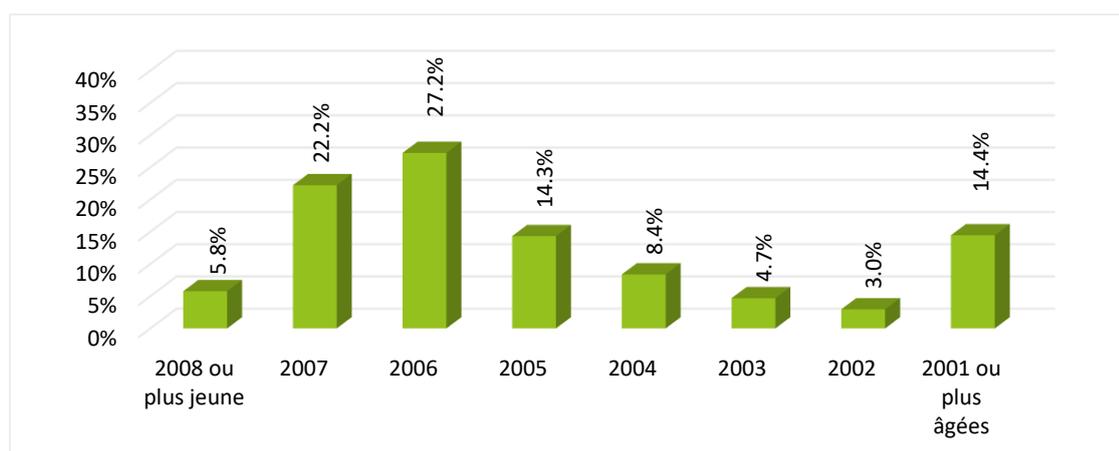


Illustration 6 : année de naissance des apprenti-es interrogé-es ayant effectué au moins un stage avant l'apprentissage

Sur les 1141 personnes en formation ayant effectué un stage préalable, 79% ont suivi leur **formation dans la même entreprise que leur stage**. Dans l'orientation « Enfants », cette proportion s'élève à 81%. Une proportion légèrement moindre dans l'orientation « Personnes en situation de handicap » (76%) et nettement plus faible dans l'orientation « Personnes âgées » (57%).

Par rapport aux années précédentes, les chiffres ont évolué comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de personnes ayant effectué un stage (absolu)	1068	973	1177	1170	1010	1141
Dont stages dans la même entreprise que l'apprentissage (absolu)	674	747	902	912	790	904
Dont stages dans la même entreprise que l'apprentissage (%)	63.1%	76.8%	76.6%	77.9%	78.2%	79.2%

3.2.2. Domaine et durée des stages

Dans la majorité des cas, le stage a duré un an et de nombreuses personnes en formation ont effectué plusieurs stages. Quelques différences sont à relever selon l'orientation :

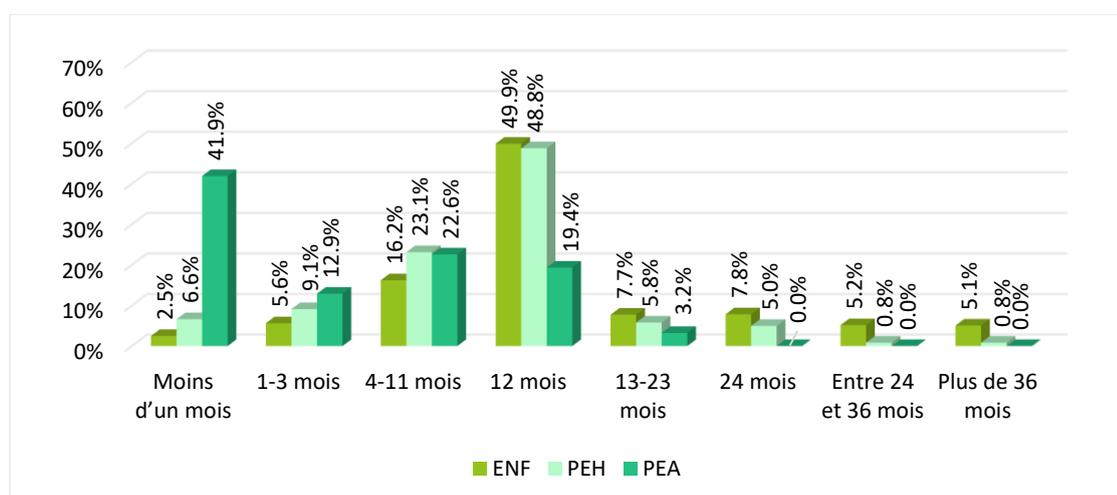


Illustration 1: répartition des fréquences des stages en fonction de leur durée. Exemple de lecture : la moitié (49,9%) des stages effectués dans l'orientation « Enfants » (ENF) ont duré exactement 12 mois.

Sur les 948 apprenti-es de **l'orientation « Enfants »** qui ont effectué un stage, 50% ont déclaré qu'il était d'une durée d'un an et s'était déroulé dans ce domaine. Certain-es ont également effectué des stages dans d'autres domaines : le plus souvent, à savoir dans environ 11% des cas, un stage d'un an dans l'orientation « Personnes en situation de handicap ».

Sur les 128 apprenti-es de **l'orientation « Personnes en situation de handicap »** qui ont effectué un stage, 49% ont effectué un stage d'un an dans ce domaine. En dehors de leur domaine de spécialisation, les apprenti-es de l'orientation « Personnes en situation de handicap » ont le plus souvent effectué un stage d'un an dans l'orientation « Enfants » (11%).

Sur les 35 apprenti-es de **l'orientation « Personnes âgées »** qui ont effectué un stage, 42% ont effectué un stage de courte durée de moins d'un mois dans ce domaine. Les apprenti-es de l'orientation « Personnes âgées » ont en outre surtout effectué des stages dans **l'orientation « Enfants »**, surtout des stages courts de moins d'un mois (29%).

3.2.3. Motifs des stages

Les personnes (1141) qui ont déclaré avoir effectué un ou plusieurs stages ont également été interrogées sur leurs motifs. Elles avaient le choix entre les options de réponse suivantes (réponses multiples) :

- « L'entreprise voulait vérifier si je convenais pour le poste »
- « L'entreprise a dit que j'étais trop jeune pour l'apprentissage »
- « L'entreprise voulait vérifier si je m'intégrais dans l'équipe »
- « Pas trouvé de place d'apprentissage »
- « Souhait personnel »
- « Autre »

Les trois premières raisons sont regroupées ci-après dans la catégorie « Raison entreprise ».

Seule une personne sur quatre a indiqué avoir effectué un stage de sa propre volonté. Comme les années précédentes, la catégorie « Raison liée à l'entreprise » est la plus souvent citée : pour 61%, c'était une exigence de l'entreprise. Pour 19%, le stage était une solution transitoire faute d'avoir pu trouver une place d'apprentissage, et 24% ont coché « Autre ». Les commentaires sous « Autre » montrent que, là encore, la véritable raison est souvent à chercher du côté de l'entreprise : un commentaire sur deux indique que c'était une exigence posée par l'entreprise pour avoir la moindre chance de décrocher une formation. Les autres raisons indiquées pour cette catégorie sont, par exemple, une solution intermédiaire en raison d'une formation initiale interrompue, des compétences linguistiques insuffisantes (pour l'apprentissage) ou une situation personnelle.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Raison entreprise	647 (60.6%)	683 (70.2%)	820 (70%)	753 (64.4%)	637 (63.1%)	714 (61.0%)
Volonté personnelle	224 (21%)	192 (19.7%)	243 (20.8%)	279 (23.8%)	267 (22.8%)	312 (26.7%)
Autre	150 (14%)	165 (17%)	212 (18.1%)	334 (28.5%)	263 (26.0%)	285 (24.4%)
Pas d'apprentissage	209 (19.6%)	227 (23.3%)	254 (21.7%)	261 (22.3%)	206 (20.4%)	226 (19.3%)

La répartition selon l'orientation permet de relever que c'est surtout dans l'orientation « Enfants » que la raison du stage mentionnée est le souhait de l'entreprise (66%), alors que dans les orientations « Personnes en situation de handicap » et « Personnes âgées », la raison déterminante ressort d'une volonté personnelle :

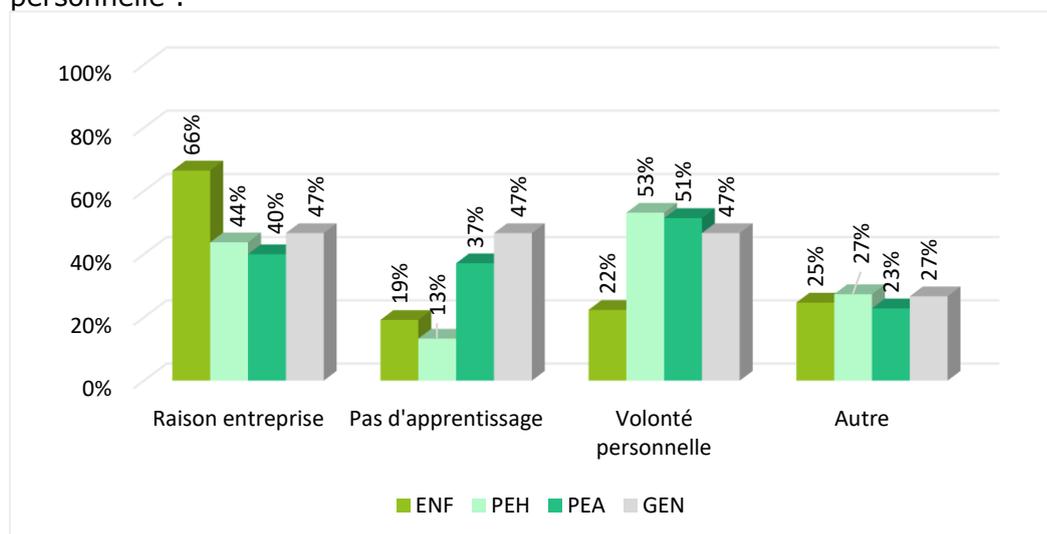


Illustration 2: motifs du stage par orientation

3.2.4. Rémunération des stages

En extrapolant sur un taux d'occupation de 100%, 45% environ des ancien-nes stagiaires gagnaient entre 601.- et 800.- francs par mois, 20% environ entre 401.- et 600.- francs et 19% environ entre 801.- et 1'000.- francs. 7% touchaient plus de 1'000.- francs par mois et 9% (106) n'ont reçu que jusqu'à 400 francs.

Chez les personnes qui suivent la **formation raccourcie** (et qui ont donc 22 ans ou plus aujourd'hui), la rémunération du stage était plus élevée : 57% gagnaient plus de 1'000.- francs par mois, 17% entre 801.- et 1'000.- francs et 5% entre 601.- et 800.- francs. 14% touchaient un salaire mensuel compris entre 401.- et 600.- francs et 7% gagnaient moins de 400 francs par mois.

Par rapport à l'année dernière, les salaires des stagiaires sont restés à peu près aussi bas (même pour les personnes interrogées en formation raccourcie).

Si l'on ne tient compte que de la **formation de trois ans**, les chiffres diffèrent selon l'orientation :

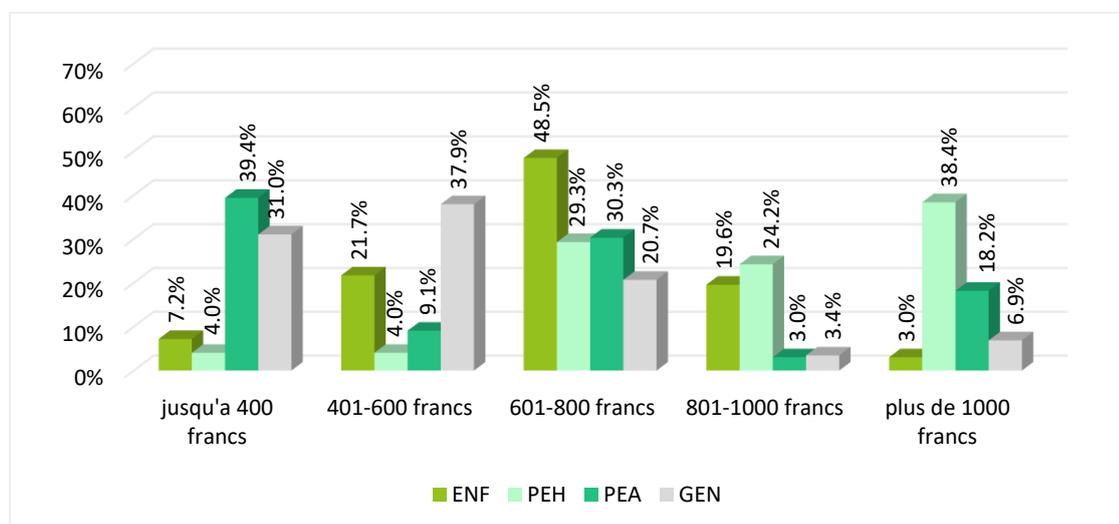


Illustration 3: répartition des salaires de stage des personnes interrogées qui suivent la formation de trois ans, par orientation

Un examen par **sexe** montre que les hommes ont tendance à gagner plus que les femmes, en particulier dans la classe de revenu la plus élevée (plus de 1'000 francs), indiquée par 22% des hommes, contre seulement 8% des femmes.

Des différences sont également visibles entre les **régions linguistiques** : les Suisses alémaniques (entre 601.- et 800.- francs pour la plupart) gagnaient plus que les Romand-es (entre 401.- et 600.- francs par mois pour la plupart).

4. Informations générales sur l'enquête

Au total, 3115 personnes ont participé à l'enquête, ce qui correspond à un taux de retour de quelque 73%. Après un léger recul des participant-es en 2022, le taux de participation 2023 est élevé, probablement en raison du fait que l'enquête a, cette année, été presque uniquement réalisée au travers des écoles professionnelles. Jusqu'ici, les questionnaires étaient toujours essentiellement distribués par le biais des prestataires de CI.

Pour ce qui concerne la répartition par sexe, région linguistique ou orientation, les chiffres correspondent à ceux de l'ensemble des personnes en première année de formation ASE et peuvent par conséquent être considérés comme représentatifs. Le Tessin constitue une exception : malheureusement, aucune école professionnelle n'a participé à l'enquête. Le monitoring 2023 ne permet donc pas de tirer de conclusion concernant la Suisse italienne.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de personnes	2483	2086	2076	2554	2593	2468	3115

4.1 Répartition régionale

77% des personnes interrogées (2390 personnes) proviennent des cantons alémaniques (vert clair), 23% (724) des cantons francophones (vert foncé).

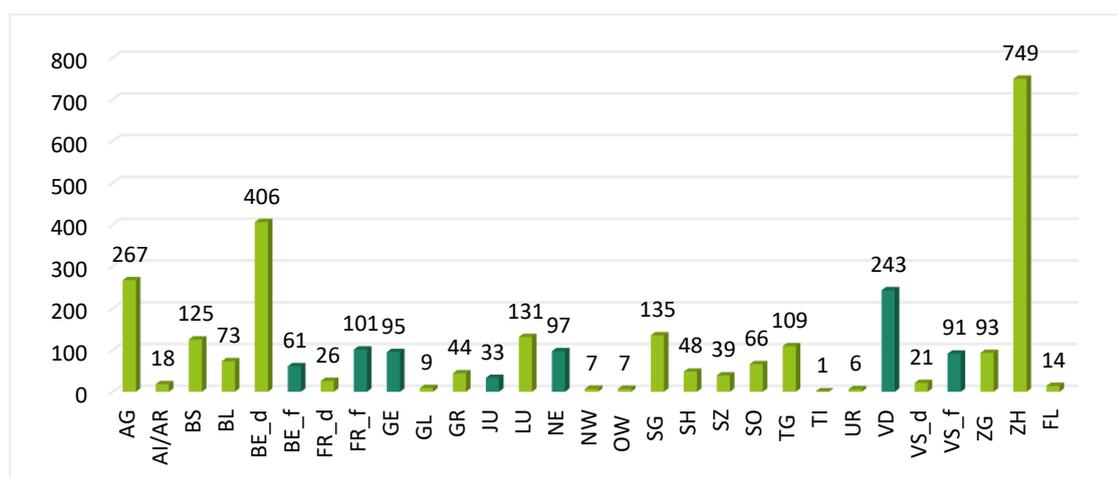


Illustration 4: nombre de participant-es à l'enquête par canton

4.2 Réglementation et recommandations cantonales

Ces dernières années, plusieurs cantons ont légiféré ou émis des recommandations afin de régler les stages abusifs. Cela concerne en particulier le domaine de l'accompagnement des enfants. Près de 70% de tous les stages mentionnés dans le monitoring sont effectués dans ce domaine.

Le monitoring montre en particulier que le nombre de stages dans l'orientation « Enfants » a diminué en Suisse alémanique. Cette baisse s'explique sans doute par les mesures adoptées, mais également et avant tout par une large sensibilisation à cette thématique auprès des autorités compétentes et au sein de la branche. Des règles particulières relatives à la durée maximale des stages, et le fait de ne pas attribuer plus de places de stage qu'il n'y a de places d'apprentissage disponibles l'année suivante, devraient rendre le recours aux stages moins intéressant pour les employeurs et réduire ainsi le nombre total des stagiaires. De plus, depuis l'introduction de la nouvelle ordonnance sur la formation ASE (2021), il est possible d'engager davantage de personnes en formation par rapport au nombre de professionnel-les. Il est probable que l'on recrute ainsi davantage d'apprenti-es à la place des stagiaires. La part croissante des personnes qui entrent en formation directement après l'école obligatoire

devrait confirmer cette tendance.

Mais le monitoring montre aussi que les entreprises et leur attitude ont un impact considérable sur le ratio de stages (voir paragraphe 3.2.3). Il vaudrait donc la peine de se pencher davantage sur les raisons pour lesquelles nombre d'entreprises laissent des jeunes intéressé-es par une profession effectuer un stage et sur les conditions dans lesquelles les entreprises pourraient renoncer à de tels stages.

Le tableau suivant donne, à titre d'exemple, un aperçu des différentes réglementations cantonales :

	Réglementation	Recommandation
Durée maximale	BE, VD, UR, OW, NW, SZ : <i>6 mois, plus 6 mois à la signature du contrat d'apprentissage</i> ZG : <i>autorisation obligatoire après 6 mois</i> NE : <i>8 semaines et prolongation jusqu'à 12 mois après signature d'un contrat d'apprentissage</i>	LU, BL : 12 mois au maximum
Pas plus de places de stage que de places d'apprentissage	UR, OW, NW, SZ	GR, BL
Salaire minimum :	VD, UR, OW, NW, SZ, NE	BL

Source : recherche en ligne sur les sites web des cantons

4.3 Sexe

81% (2513 personnes) des répondant-es sont de sexe féminin, 18% (574 personnes) de sexe masculin et 1% (28 personnes) ont sélectionné la catégorie « Divers ». Cela correspond à la répartition par genre de l'ensemble des apprenti-es de première année En Suisse alémanique, 82% contre 76% environ en Suisse romande. Au niveau des orientations, les ratios hommes/femmes sont les suivants :

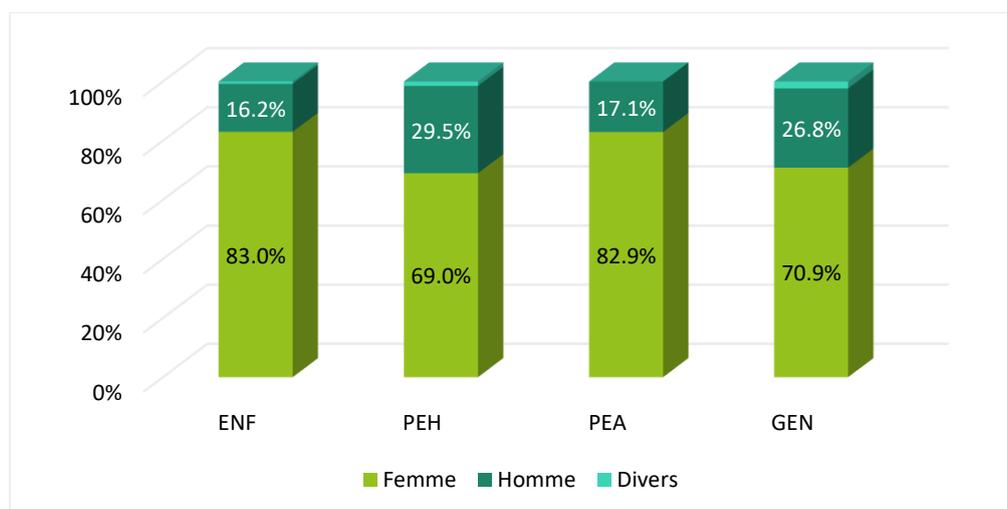


Illustration 5: nombre de participant-es à l'enquête par canton

Les ratios hommes/femmes n'ont quasiment pas changé par rapport à l'année précédente.

4.4 Orientation

Presque 79% (2462 personnes) des apprenti-es interrogé-es effectuent leur formation dans l'orientation « Enfants », environ 13% (403) dans l'orientation « Personnes en situation de handicap », 4% (123) dans l'orientation « Personnes âgées » et environ 4% (127) ont choisi la variante généraliste.

Un coup d'œil aux régions linguistiques montre que les orientations y sont représentées différemment. Cela tient en partie au fait que certaines orientations (notamment la variante généraliste et l'orientation « Personnes âgées ») ne sont pas proposées dans l'ensemble des cantons ou régions.

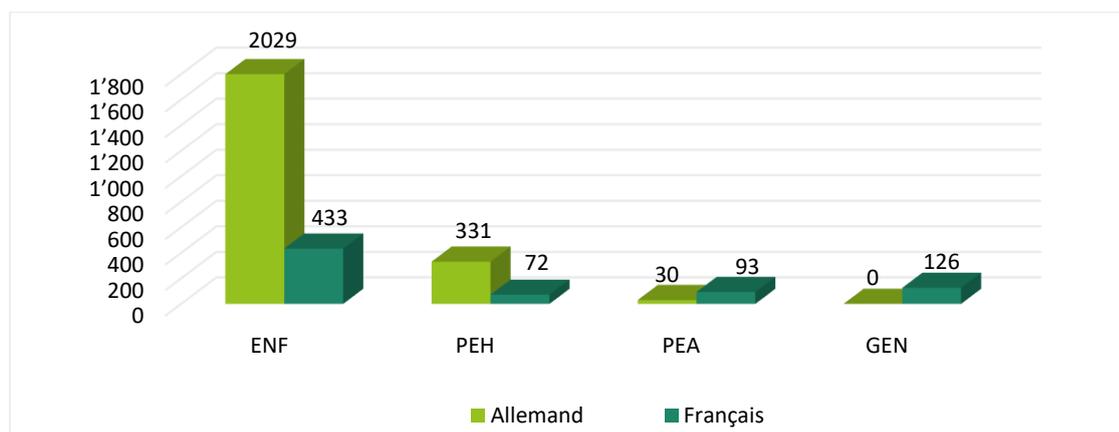


Illustration 6: orientations choisies par les répondant-es par région linguistique

4.5 Variante de formation et modèle

92% (2850) des répondant-es suivent la formation initiale de trois ans, 6% (184), la formation raccourcie de deux ans. 2% (60) suivent une formation selon l'art. 32 et 1% (21) suivent une autre variante de formation (validation, formation de 4 ans avec maturité professionnelle, p. ex.)⁷. L'âge comparativement élevé des personnes interrogées dans l'orientation « Personnes en situation de handicap » (cf. chapitre 4.5) s'explique en partie par le fait que les apprenti-e-s de cette orientation sont nettement plus nombreux-ses à suivre une formation raccourcie⁸, à savoir 16%. Dans l'orientation « Personnes âgées », ils et elles sont 1% et dans l'orientation « Enfants », 5%.

Par ailleurs, 95% (2958) des personnes interrogées suivent une formation duale et seulement 5% (157) une formation en école. Ce n'est que dans la variante généraliste qu'une grande partie des personnes interrogées (43%) suit une formation scolaire. Pour les trois autres orientations, cette proportion est très faible (orientation « Personnes en situation de handicap » 4%, orientation « Enfants » 3%, orientation « Personnes âgées » 5%).

4.6 Âge

La majorité des personnes interrogées avait 16 (22%) ou 17 ans (27%) au moment de l'enquête. 14% d'entre elles étaient âgées de 22 ans ou plus (nées en 2001 ou après) et 6% de 15 ans ou moins.

Si l'on observe la répartition des âges par orientation, on peut à nouveau relever le pourcentage élevé de personnes en formation âgées de 22 ans ou plus dans l'orientation « Personnes en situation de handicap ». Par rapport aux autres orientations, celle-ci présente un pourcentage comparativement plus important de personnes suivant une formation initiale pour adultes (22%, contre 8% pour l'ensemble des personnes interrogées). On remarque également des différences entre les sexes : la proportion de personnes de 20 ans ou plus est de 31% chez

⁷ L'enquête se concentre sur la formation initiale de trois ans. Les personnes qui suivent les autres variantes de formation n'ont pas été interrogées à grande échelle.

⁸ La formation raccourcie est ouverte aux personnes de 22 ans révolus qui possèdent au moins 2 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 60 % dans l'accompagnement.

les hommes, mais de seulement 20% chez les femmes. Inversement, 59% des femmes interrogées ont moins de 18 ans, contre 40% seulement des hommes.

Si l'on considère uniquement les personnes suivant une **formation sur trois ans**, le pourcentage de celles âgées de 22 ans ou plus diminue, la grande majorité des personnes interrogées se situant entre 16 et 17 ans.

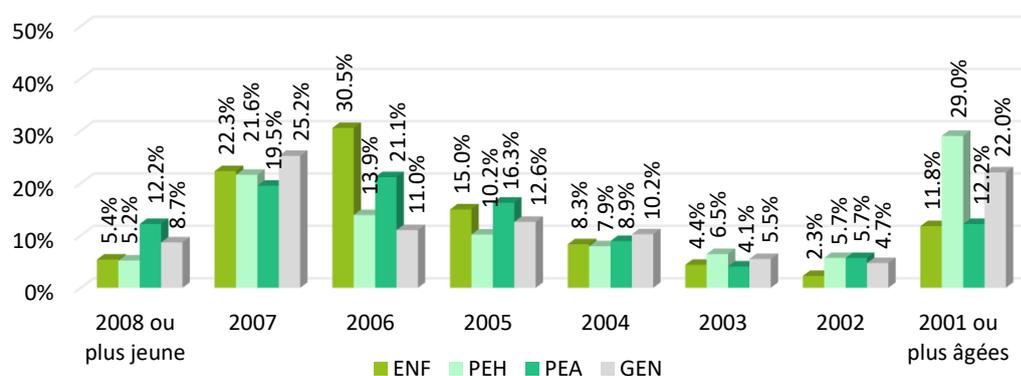


Illustration 7: année de naissance des répondant-es par orientation